

Modèle d'arrêté de délégation exceptionnel et temporaire dans les fonctions d'officier de l'état civil pour un conseiller municipal à adapter à vos circonstances (célébration de mariage - validation du pacs)

Nous, (prénom et nom du maire), maire de (nom de la commune suivi du département),

VU les articles L.2122-17, L.2122-18 et L.2122-32 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le procès-verbal des élections municipales du (date) ;

VU les procès-verbaux de l'élection du Maire et des adjoints du (date) ;

Considérant que le Maire est absent et qu'aucun adjoint ne pourra assurer, suite à une absence ou à un empêchement, la célébration du ou des mariages le (date) à (heures programmées des actes), et/ou l'enregistrement et la signature du PACS

Considérant que les conseillers municipaux, premiers inscrits dans l'ordre du tableau, sont eux-mêmes empêchés.

ARRETE

Article 1^{er} : Monsieur/madame (prénom et Nom), conseiller municipal, est délégué pour remplir le (date de la cérémonie) les fonctions d'officier d'état civil, notamment pour célébrer le ou les mariages de (prénoms et noms des candidats au mariage) et ou l'enregistrement et la signature du PACS

Article 2 : Monsieur/madame le Directeur général des services de la ville de (nom de la commune) est chargé(e) de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché et dont ampliation sera remise à l'intéressé.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 : Monsieur ou madame le Maire, monsieur le Directeur général des services de la ville de , chacun en ce qui le concerne, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé(e) et inscrit au recueil des actes administratifs de la ville de

Arrêté de délégation dans les fonctions d'officier de l'état civil au bénéfice d'un fonctionnaire titulaire de la commune

Nous, (prénom et nom du maire), maire de (nom de la commune suivi du département),

Vu l'article R.2122-10 du Code général des collectivités territoriales, conférant au maire le pouvoir de déléguer sous sa responsabilité et sa surveillance à un ou plusieurs fonctionnaires titulaires de la commune les fonctions qu'il exerce en tant qu'officier de l'état civil,

A R R Ê T E

Article 1 : Délégation de fonction est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à :

Monsieur ou Madame, fonctionnaire titulaire de la commune pour **l'ensemble des attributions dévolues à l'officier de l'état civil (inutile de les reprendre)**

ou certaines attributions expressément listées (les nommer)

ou soit de lister les attributions exclues de la délégation (les nommer)

Article 2 : La signature par Monsieur ou Madame des pièces et actes repris à l'article 1 du présent arrêté devra être précédée de la formule indicative suivante « par délégation du maire ».

Article 3 : Monsieur ou Madame le Maire, Monsieur le Directeur général des services de la ville de....., chacun en ce qui le concerne, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé(e) et inscrit au recueil des actes administratifs de la ville de et ampliation en sera adressée à monsieur le procureur de la République.

Attributions dévolues à l'officier de l'état civil fonctionnaire titulaire

Délégation totale :

Recevoir, constater et dresser tous les actes de l'état civil (reconnaissance, naissance, mariage, décès, transcriptions, actes supplétifs, jugements d'actes)

Délivrer et signer des actes de l'état civil

Apposer et signer des mentions marginales

Etablir et signer des livrets de familles

Enregistrer et valider le PACS, le changement de prénom, le changement de nom

Enregistrer et valider les rectifications des erreurs et omissions des actes de l'état civil

Recueillir le consentement des enfants de plus de 13 ans

Tenir et conserver les registres de l'état civil

Procéder aux auditions des futurs époux

Délégation listée :

A prendre dans la liste ci-dessus

Délégation exclue :

A prendre dans la liste ci-dessus